

Opération Pasteur - Clôture du mandat d'études

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour préparer la mise en oeuvre de l'opération d'aménagement Pasteur, la Ville a confié par voie de mandat, par délibération en date du 2 novembre 1998, à la SEDD, les missions d'études, d'acquisitions foncières et de gestion provisoire.

Par la suite, la Ville a décidé de poursuivre cette même opération sur le site, en optant pour une procédure de restructuration urbaine et d'en confier la mise en oeuvre à la SEDD dans le cadre d'une concession (délibération du 29 mars 1999).

Ainsi, la convention de concession est entrée en vigueur le 31 mars 1999 et le mandat a pris fin à cette même date.

Le Conseil Municipal a été informé régulièrement de l'avancement de cette opération.

Il convient à présent de clôturer formellement le mandat initial.

BILAN DE CLOTURE				
DEPENSES				
Libellés	Présent bilan de clôture en TTC		Bilan prévisionnel	
	Montant en francs	Montant en euros	Montant en francs	Montant en euros
Dépenses sur immeubles	20 769 932,02	3 166 355,72	21 415 000,00	3 264 695,70
Acquisitions	20 276 348,49	3 091 109,40	20 800 000,00	3 170 939,55
Frais financiers	251 414,41	38 327,88		
Gestion	242 169,12	36 918,44	615 000,00	93 756,15
Dépenses sur études	552 964,35	84 298,87	1 314 000,00	200 318,00
Bilan global dépenses	21 322 896,37	3 250 654,59	22 729 000,00	3 465 013,70

RECETTES		
Libellés	Présent bilan de clôture en TTC	
	Montant en francs	Montants en euros
Revente des immeubles	20 000 000,00	3 048 980,34
Transfert à la concession des études	552 964,35	84 298,87
Transfert à la concession des frais et produits financiers	251 414,41	38 327,88
Transfert à la concession des dépenses liées aux acquisitions	518 517,61	79 047,50
Bilan global recettes	21 322 896,37	3 250 654,59

A la lecture du présent bilan de clôture, on constate principalement :

Au titre des acquisitions :

- un écart sur ce poste qui s'explique par un décalage dans le temps, de l'acquisition de l'immeuble Sainte-Ursule, acte signé en date du 15 juillet 1999. Cette acquisition initialement prévue au titre des dépenses du mandat a été réalisée dans le cadre de la concession.

Au titre des études :

- les études ont été engagées dans le cadre du mandat et seule la part des études préalables à l'opération de concession a été comptabilisée sur cette opération de mandat.

Le bilan de clôture fait apparaître des dépenses à hauteur de 21 322 896,37 F (3 250 654,59 €) couverts par :

- la revente des immeubles à l'opération de concession à hauteur de 20 MF (3 048 980,34 €),
- le transfert à la concession d'une dépense de 1 322 896,37 F (201 674,25 €) correspondant au :
 - coût des études,
 - frais et produits financiers,
 - dépenses annexes aux acquisitions.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le bilan de clôture dans les conditions énoncées ci-dessus,
- donner quitus à la SEDD de la mission qui lui a été confiée au terme de la convention de mandat du 30 novembre 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2001.